



Extrait du Guide épargne et placements

<https://www.francetransactions.com/bourse/fonds/sofica/cofimage-30.html>

43

COFIMAGE 30

- Bourse - OPC, Sicav, OPCVM, FCP - SOFICA -



Date de mise en ligne : jeudi 26 octobre 2017

Description :

SOFICA ouverte à la souscription 2017 (Impôts à payer en 2018).

Copyright © Guide épargne et placements - Tous droits réservés

Sofica et réduction d'impôt

Cet investissement est réservé aux investisseurs avertis. La réduction d'impôt liée à l'investissement dans une SOFICA ne doit pas faire oublier qu'il s'agit avant tout d'un placement à risque de perte de capital. Ce dernier est bloqué durant une longue période (de 5 ou 6 ans selon les Sofica à 10 ans). La réduction d'impôt n'est applicable

Caractéristiques de la SOFICA COFIMAGE 30 Souscription au 25/03/2019 : FERMEE	
SOFICA :	COFIMAGE 30
Société de gestion :	NATIXIS
Adosseur(s) :	Pathé Production, Nord-Ouest Films et/ou Karé Productions et/ou Récifilms
Montant du capital à souscrire :	4 500 000,00 Euros
SOUSCRIPTION	
Prix d'émission d'une action	100,00 Euros
Nombre mini. d'actions	50 actions
Montant minimum de souscription	5 000,00 Euros
Frais achats maxi. :	5.00 %
Taux réduction impôt :	48,00 %
Durée minimum de blocage :	10 années (10 ans maximum)
PLAQUETTE COMMERCIALE + PROSPECTUS AMF	
AUTRES SOFICA DISPONIBLES A LA SOUSCRIPTION EN 2019	
<p>(1) Frais d'achats négociés auprès de notre partenaire, pour toute demande effectuée via notre site. Vos coordonnées seront transmises directement à l'établissement financier en charge de vous répondre.</p> <p><i>Données fournies à titre indicatif uniquement.</i></p>	

Réduction d'impôt

Foyer fiscal	Plafond de versement	Taux de réduction d'impôt	Réduction maximale d'impôt
Foyer fiscal global	18 000,00 Euros	48,00 %	8 640,00 Euros

Les réductions d'impôt SOFICA sont soumises au plafonnement des niches fiscales, mais sous un plafond spécifique, au-delà des 10.000Euros. Le plafond de réduction des impôts, SOFICA incluse est de 18.000Euros. La réduction d'impôt à hauteur de 48% du montant souscrit au capital des SOFICA est soumise à condition d'engagement de réaliser au moins 10% de leurs investissements dans le capital de sociétés de production (réduction de 30% d'impôt dans la négative). La réduction est accordée dans la double limite d'un investissement maximum de 18 000 Euros par foyer fiscal et de 25% du revenu net global, soit une réduction maximum de 8 640 Euros. Le contribuable doit

conserver les titres correspondants pendant 5 ans minimum.

La réduction d'impôt accordée pour l'investissement dans une SOFICA ne doit pas faire oublier qu'il s'agit avant tout d'un placement à risque de perte de capital. Lisez avec attention les recommandations AMF dans le prospectus la la SOFICA avant de souscrire.

- L'investissement en actions de SOFICA est par nature à risque de perte de capital,
- Aucune liquidité de vos avoirs en actions de SOFICA avant le terme (minimum 5 ans / maximum 10 ans) n'est assurée, les capitaux investis sont bloqués,
- Les espoirs de plus-values des SOFICA, hors avantages fiscaux, sont effectivement extrêmement réduits,
- Les SOFICA doivent être considérées comme des produits de diversification. Tous les professionnels s'accordent à dire qu'elles ne doivent pas dépasser 5 à 10% d'un patrimoine mobilier,
- Ajustez votre souscription à la réduction d'impôt que vous souhaitez obtenir, il n'est pas possible de bénéficier d'un crédit d'impôt reportable sur les années suivantes.